

10631

I 314/24/50

Ky. 186. v

2191

EXPRESS

29 juillet 1950

39

Mon cher Ministre,

Je viens de recevoir, avec quelques documents de propagande du Professeur Villey, le texte de la proposition de résolution Bichet, déposé à l'Assemblée Nationale. Comme vous le savez, cette proposition est appuyée par de nombreux députés dont plusieurs sont Membres de l'Assemblée Consultative.

Je ne puis que me réjouir de voir l'importance accordée par un ensemble nombreux de parlementaires français à l'emploi d'un drapeau européen. Vous connaissez l'opinion prédominante au Conseil de l'Europe au sujet du drapeau E. Celui-ci est qualifié d'emblème de l'Europe unie et de symbole de l'Europe unie dans la proposition et dans son exposé des motifs.

Ne serait-il pas opportun que, si comme il faut le souhaiter, la proposition est discutée prochainement à l'Assemblée Nationale, vous attiriez l'attention sur le fait qu'il ne s'agit encore, en ce moment, que du drapeau d'un "Mouvement" et que les positions politiques prises par certaines sections nationales de ce Mouvement ont suscité les préventions de l'opinion dans certains pays. Vous savez l'impression fâcheuse que fit la présence de nombreux drapeaux E à Strasbourg sur les travaillistes britanniques, en août 1949.

D'autre part, je crains que cette proposition de résolution ait été suggérée à des Représentants par certains groupements dans l'espoir de mettre l'Assemblée de Strasbourg devant le fait accompli.

Je me permets de vous envoyer, sous ce pli, les épreuves d'un article qui paraîtra dans "Saisons d'Alsace" au moment de l'Assemblée. Bien que je sois l'auteur (ou l'un des auteurs) de la proposition qui y est contenue, je pense que

...

29 juillet 1950

././.

C'est à l'Assemblée, et à l'Assemblée seulement, qu'incombera le soin de se prononcer et je suis bien décidé, pour ma part, à ne pas insister si on se prononce dans un autre sens. Il est certain pourtant que l'acceptation pure et simple du drapeau E serait une catastrophe au moins esthétique.

Je profite de cette lettre pour vous confirmer les requêtes que je me suis permis de vous présenter hier par téléphone:

1. Alors que nous possédons déjà la détail des programmes d'une quinzaine de radios, nous ne connaissons rien encore des projets de la Radiodiffusion Française, sinon qu'elle va nous envoyer un reporter.
2. Pourriez-vous faire consacrer un programme de télévision à la réunion de l'Assemblée?
3. Le pool des actualités cinématographiques est représenté par Eclair-Journal. D'après Noël, il y aurait une entreprise nationalisée d'actualités françaises. Pourrait-on veiller à ce qu'elle ne nous oublie pas.
4. A la date du 28 juillet, 299 journalistes ont demandé leur accréditement au Conseil de l'Europe pour la prochaine Assemblée. Parmi eux, il y a 73 Britanniques (dont 27 B.B.C.), 46 Allemands, 41 Américains et 69 Français dont 25 Parisiens seulement. Des Etats membres, seules la Grèce, la Turquie et l'Islande ne nous ont pas encore annoncé de journalistes (ce qui ne m'étonne d'ailleurs pas et n'offre pas d'inconvénients graves étant donné les accords passés par les agences de presse de ces pays avec France-Presse et Reuter).

Je m'excuse d'avoir retenu aussi longtemps votre attention et je vous prie d'agréer, mon cher Ministre, l'assurance de ma très haute considération,

Monsieur Guy MOLLET,
Ministre d'Etat,
rue de Bellechasse,
Paris (7ème). -

Paul M.G. LEVY
Directeur de l'Information